

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeur : SSM Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Lors de sa réunion du 9 novembre 2023, la commission Emploi, qualifications et revenus du travail a examiné le projet d'enquête mené auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi.

Objectifs :

Cette enquête vise à interroger les personnes qui ont repris une activité ou qui se sont désinscrites des listes de pôle Emploi récemment pour savoir si elles ont trouvé un emploi et, le cas échéant, décrire la nature de l'emploi retrouvé.

Il s'agit de compléter l'information obtenue par les données provenant de la statistique mensuelle du marché du travail (STMT). L'enquête permet de mieux connaître les motifs de sortie des demandeurs d'emploi –notamment mieux identifier les situations de reprise d'emploi– et, dans le cas des reprises d'emploi, caractériser l'emploi exercé à la sortie.

Contexte :

L'enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi existe depuis 2001 en périodicité trimestrielle jusqu'en 2016 puis annuelle ensuite). Elle a obtenu le label en 2018 pour 5 ans. Ce label a été prolongé exceptionnellement pour une année en 2023.

Ses évolutions majeures sont les suivantes : après une refonte en 2007, elle a été étendue aux DROM en 2011 puis est passée en multimode en 2020.

Les principaux thèmes abordés :

Les thèmes abordés dans cette enquête sont liés à la reprise d'emploi des personnes inscrites à Pôle emploi :

-le motif réel de la sortie des catégories A, B, C ;

-les conditions de retour à l'emploi (satisfaction par rapport à l'emploi retrouvé, vécu de la recherche d'emploi,...) ;

-la situation professionnelle trois mois après la sortie;

Champ, méthode et diffusion:

Le champ de l'enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi est celui des sortants des catégories A, B, C de Pôle emploi. La population retenue ne comprend que des personnes susceptibles d'être en reprise d'emploi sur la période étudiée. Les personnes interrogées sont celles ayant déclaré reprendre un emploi, celles dont la déclaration est imprécise, celles sorties pour cessation d'inscription, pour défaut d'actualisation ou radiation.

L'enquête a fait l'objet d'une consultation d'acteurs au sein de la Dares, de Pôle emploi et de l'Unedic pendant l'année 2023. Par ailleurs, en lien avec les changements de l'enquête envisagés, une rencontre avec les partenaires sociaux est prévue à moyen terme.

La diffusion prévue des résultats se fera sous forme d'un bilan annuel publié dans la collection Dares en décembre 2025.

<p>Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité, soit les années de collectes 2024 à 2028.</p>
--